



**Agir ensemble le 8 octobre
est une urgence sociale !**

Appel à la grève, mobilisations, pétitions et rassemblements

Les préoccupations majeures des salariés sont le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail. C'était déjà l'actualité avant les vacances d'été et ce ne sont pas les lois votées contre le monde du travail qui vont apaiser notre dynamique de luttes.

Le gouvernement continue de répondre aux sirènes d'un MEDEF offensif et destructeur de nos acquis :

Avec le CICE et les baisses de cotisations sociales, ce sont environ 25 milliards d'euros d'argent public qui ont été dépensés avec des effets contraires à ceux annoncés dans le Pacte de responsabilité (hausse du chômage + 200 000 demandeurs d'emploi, baisse des investissements de 10 % sur les 2 dernières années dans les entreprises du CAC 40).

Avec la Loi Macron, la libéralisation du travail du dimanche et du travail de nuit vont déstructurer les temps familiaux et compliquer davantage l'exercice de la parentalité, dans nos secteurs d'activité qui emploient majoritairement des femmes, qui, le plus souvent, sont à temps partiel. La surveillance des conseillers prud'homaux est renforcée, en même temps que l'abrogation de l'article 2064 du Code Civil permet le contournement de la justice prud'homale, en autorisant le règlement des litiges en matière de droit du travail entre un salarié et un employeur.

De plus, il sera désormais possible de négocier un contrat de travail de « gré à gré », c'est -à -dire comme un contrat commercial et en dehors de tout droit du travail, sans limite de temps de travail, sans cotisations sociales, sans salaire minimum.

C'est une véritable entreprise de démolition des droits des salarié-es, conquis progressivement par la lutte des travailleurs au long de l'histoire pour contrebalancer l'inégalité inhérente au lien de subordination du salarié à l'employeur.

Ne nous y trompons pas :

La volonté est bien de permettre une rentabilité optimale des capitaux des entreprises, quel qu'en soit le coût social et sociétal.

Avec la Loi Rebsamen, la capacité d'intervention des salarié-es dans les orientations stratégiques des entreprises est muselée, les moyens d'action des représentants du personnel sont bridés.

Un employeur peut dorénavant négocier avec les élus un regroupement des IRP (DP-CE-CHSCT), voire même le décider unilatéralement dans les entreprises de moins de 300 salarié-es, supprimant au passage les moyens d'action de nombreux militants syndicaux.

Le Patronat réclame d'en finir avec le Code du travail pour lui substituer « des accords d'entreprises prioritaires qui mettent en priorité le dialogue social dans les entreprises. »

Le gouvernement persiste à répondre favorablement aux exigences patronales et fait le choix de laisser au bord de la route des millions de salariés, de privés d'emploi ou de retraités. Les travailleurs de nos secteurs d'activité sont durement touchés par la paupérisation croissante, les destructions d'emploi, la dégradation des conditions de travail.

Et malgré cela cet été, les militants de la CGT ont occupé le terrain et sont par exemple allés à la rencontre des travailleurs saisonniers, à l'occasion de la caravane du Tour de France cycliste, et de la caravane des saisonniers. Ils sont jusqu'à 2 millions à subir des conditions de vie et de travail, très pénibles et précaires. Epaulés par la CGT, 23 d'entre eux non payés se sont mis en grève et ont entamé des démarches juridiques, administratives et judiciaires pour faire respecter leurs droits.

Cependant, de nombreuses luttes pour les salaires, l'emploi, et les conditions de travail, éclatent dans les entreprises, démontrant que l'action collective porte ses fruits :

En juin, 1200 salarié-es du groupe Vivarte (La Halle, André, Kookai...) ont fait grève contre le plan social programmant la disparition de 1600 emplois contre des primes de départ de 1000 euros. Le groupe Vivarte a reçu 45 millions d'euros au titre du CICE, et offre 3 millions d'euros comme prime de départ à Marc Lelandais, son ex-PDG !

En juillet, les salarié-es de la SFL (93-Groupe FNAC) sont en grève pour protester contre le déménagement de l'entrepôt. Le temps de trajet domicile-travail serait multiplié par 3, alors que la direction s'était engagée à rester en Seine-Saint-Denis !

En août, les salarié-es du restaurant Hippopotamus Blagnac se mettent en grève pour protester contre le non respect des salaires minima et des majorations dimanche/heures supplémentaires, des règles de sécurité et la pression exercée contre les représentant-es du personnel.

Alors tous en lutte le 8 octobre !

Il y a besoin d'une intervention massive pour imposer des choix de société qui privilégie les besoins des salariés et de leur famille.

C'est pourquoi manifester le 8 octobre est important, rien n'est joué, même si les lois sont votées ! Notre détermination et notre force doivent faire fléchir le gouvernement dans sa course pour la destruction en tranche du code du travail ! Le patronat doit sentir que nous ne nous laisserons pas faire !

Notre organisation syndicale est porteuse d'espoir : formuler les revendications, exprimer ses besoins, se mobiliser, c'est essentiel pour enrayer cette idée qu'on nous assène que « le travail coûte cher ».



Gérard Mulliez (Auchan), 3^{ème} fortune de France totalise 23 Milliards d'euros.

Jean Charles Naouri (Casino), 61^{ème} fortune de France avec un total de 11 Milliards d'euros

Famille Delhaize (Match), 31^{ème} fortune qui s'élève à 2,3 Milliards d'euros

Nous le savons tous, les patrons de notre champ fédéral font pour certains partie des plus grandes fortunes mondiales. 1% de la population détient 48% des richesses mondiales et les dividendes des actionnaires ont augmenté de 60% depuis 2009.

Nous avons toutes les raisons de rester mobilisés

et de l'être ensemble !

Luttons contre la régression sociale !

Vous aussi, engagez-vous dans la bataille pour préserver nos acquis et obtenir de nouvelles conquêtes sociales !

Rejoignez la CGT ! Bulletin d'adhésion :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Téléphone _____ Mail _____

Entreprise _____

